Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_030-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-030

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 20
votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai 2025 à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Claude BINET (pouvoir à Célia CASTELLI), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Delphine GUILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Christophe DENIS (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absents : Anne-Lise MAULOUET, Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Clément RAVET

DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_030-DE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 3 mars 2025 (n°2025-015), le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de résultats au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 700 000€ et de 1 818 970.94€ au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Toutefois, suite à une observation de la Perception de Bourgoin-Jallieu, il convient de procéder à un complément de cette délibération afin de tenir compte des restes à réaliser de l'exercice 2024 et de couvrir la totalité du besoin de financement à minima.
Le montant des restes à réaliser de 2024 étant de 611 013.75 en dépenses, de 10 860.00€ en recettes et un résultat de clôture en 2024 de -623 978.06€, nous avons donc un besoin de financement de 1 224 131.81€.
La délibération du 3 mars 2025 approuvant une affectation au compte 1068 pour un montant de 700 000.00€, il est donc nécessaire d'affecter une somme complémentaire pour un montant de 524 131.81€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M57,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024: 2 518 970.94 €.

Investissement :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2024 : - 623 978.06 €
Et que les RAR s'élèvent à : - 600 153.75 €

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2 518 970.94 €, il est proposé au Conseil d'affecter ce résultat complémentaire 2024 comme suit :

Résultat de clôture affecté au compte 1068 en recettes d'investissement pour 524 131.81 € et en contrepartie, de réduire le compte 002 en recettes de fonctionnement de 524 131.81€.

OUI l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil Municipal :

En complément de la délibération n° 15 du 3 mars 2025 concernant l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 au budget général de la commune, il convient de retenir les montants d'affectation de résultats tels que mentionnés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_030-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'affecter ce résultat de clôture 2024 comme suit :

- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 524 131.81€ soit un total de 1 224 131.81 pour l'année 2024
- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement en déduction pour un montant de 524 131.81€ soit un total de recettes de fonctionnement de 1 294 839.13€.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 mai 2025
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_030-DE